



Litige avec la plus grande entreprise d'électricité.

Par **slhuilli_old**, le **02/09/2007** à **10:41**

bonjour,

mon amie habitait une grande ville de france et est venue me rejoindre dans l'est de la france. Lors de son déménagement, elle a appelé EDF pour leur communiquer les dernier chiffres de compteur et fermer le compteur. Pensant que tout allait se faire comme lui a dit le conseiller clientèle, la fermeture n'a jamais été prononcée. Elle se retrouve avec maintenant les facture des consommation du nouveau locataire (qui ne paie pas puisqu'il ne reçoit pas les factures (edf nous l'a confirmé)) ainsi que des société de recouvrement qui essaient de vouloir récupérer l'argent (qu'elle ne doit donc pas (sauf le dernier mois, mois dont elle attend la facture solde de tout compte qui n'est jamais arrivée !!), c'est le nouveau locataire qui devrait recevoir les factures). de plus, lorsqu'elle est arrivée ici, elle n'est restée chez moi que quelques semaines et EDF, malgré nos 10 ou 20 rappels (je n'exagere pas), continue a envoyer les factures chez moi et a transmis MON adresse a la société de recouvrement, alors que moi je n'y suis pour rien

Par gentillesse de ma part, je transferais les courriers edf a mon amie mais peut etre n'aurais je pas dû. Nous avons oralement averti EDF que désormais les courrier seront retournée NPAI

Je m'adresse à vous pour connaitre la démarche juridique que je dois faire et surtout savoir comment puis "prouver" que ca va faire 8 mois bientôt qu'elle n'habite plus là bas !

le contact avec le mediateur peut prendre jusqu'à deux semaines... C'est vachement rapide ;-)

merci pour votre aide